
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

14 MARS > 27 MARS 2023

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(7 articles)



mardi 14 mars 2023

Coup de cœur café : on discute des nouveautés (90 mots)

Organisée par la Filoche et menée par des bénévoles, la rencontre à la médiathèque de Richardménénil a réuni une douzaine de ...

Page 5



mardi 14 mars 2023

Bientôt trois nouveaux sites de compostage partagé (258 mots)

Une réunion visant à déterminer les lieux d'implantation de trois nouveaux sites de compostage partagé a eu lieu à l'Espace...

Page 6



mardi 14 mars 2023

La valorisation des déchets (83 mots)

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost, les déchets alimentaires constitués pour l'essentiel d'épluchures, prod...

Page 7



mardi 14 mars 2023

Mars bleu se jette à l'eau de l'AQUA'MM (335 mots)

L'AQUA'MM, la Ligue contre le cancer 54 et l'association sportive de natation SN2M (Société nautique Moselle et Madon, fort...

Page 8



jeudi 23 mars 2023

Les défis financiers de la communauté de communes (320 mots)

Le 16 mars dernier, à la maison du Temps Libre de Richardménénil, les membres de la Communauté de communes de Moselle et Mado...

Page 9



vendredi 24 mars 2023

Ce samedi, une bourse aux vélos au service de l'environnement (287 mots)

Cette bourse, portée par l'association Familles rurales de la commune de Maron, aura lieu ce samedi 25 mars dans la salle d...

Page 10



dimanche 26 mars 2023

La Filoche organise un « apéro bénévoles » (332 mots)

À la Filoche et dans ses antennes, réparties sur le territoire de Moselle et Madon, les bénévoles ont une importance capita...

Page 11

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(7 articles)



jeudi 16 mars 2023

Anne Rozaire première adjointe (144 mots)

Suite au décès de Dominique Ravey, il était nécessaire de procéder à son remplacement pour assurer le bon fonctionnement de...

Page 13



jeudi 16 mars 2023

Un nouvel avenir pour l'ancienne gare (400 mots)

Le bâtiment plein de charme, qui abritait jusqu'en 1988 la gare de Neuves-Maisons, a été acquis par le docteur Meziane, Néo...

Page 14



vendredi 17 mars 2023

Requalification urbaine et aménagement (218 mots)

Par délibération du 16 juin 2022, le conseil communautaire a adopté un pacte fiscal et financier dont un des objectifs est ...

Page 15



vendredi 17 mars 2023
16:30

Chaligny. La commune condamnée à 5.000 € avec sursis pour « destruction d'habitats naturels » (408 mots)

La mairie de Chaligny a ouvert le bal des audiences dédiées à l'environnement. La mairie de Chaligny a ouvert le bal des audiences dédiées à l'environnemen...

Page 16



mardi 21 mars 2023

Budget primitif et compte de gestion au conseil municipal (270 mots)

Cette année fut difficile au niveau des comptes pour les municipalités. Néanmoins, dans la commune, l'investissement nécess...

Page 18



jeudi 23 mars 2023

Les élus votent l'implantation d'une antenne GSM (262 mots)

Le conseil municipal s'est réuni lundi 13 mars pour voter les délibérations suivantes : ■ Le conseil valid...

Page 19



lundi 27 mars 2023

Des vélos électriques pour relier les sites de la mairie (239 mots)

La mairie vient de faire l'acquisition de huit vélos électriques, dans le cadre d'un marché groupé avec la communauté de co...

Page 20

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON

Coup de cœur café : on discute des nouveautés

Organisée par la Filoche et menée par des bénévoles, la rencontre à la médiathèque de Richardménil a réuni une douzaine de personnes samedi après-midi pour son « Coup de cœur café » de printemps. Le thème du jour était consacré aux nouveautés de ce début d'année. Chacun a pu ainsi présenter son roman préféré du moment et tout le monde a eu, ensuite, l'occasion de débattre tout en partageant quelques pâtisseries maison. ■



Chaque personne a pu partager ses dernières lectures.



Bientôt trois nouveaux sites de compostage partagé

Les lieux d'implantation de trois nouveaux sites de compostage partagé ont été déterminés lors d'une réunion d'information. Les quartiers ciblés : Cottage Beau Séjour-Les Saules, le Haldat et les Prunelliers-La Presle.

Une réunion visant à déterminer les lieux d'implantation de trois nouveaux sites de compostage partagé a eu lieu à l'Espace André-Charadin. Après les informations générales sur le compostage et sur les bacs des sites de compostage données par Claire Malary (prévention des déchets à la communauté de communes Moselle et Madon) et Thomas Dethorey (chargé de prévention des bio-déchets), près de trente participants se sont répartis autour des tables représentant les quartiers prédéfinis : Cottage Beau Séjour-Les Saules, le Haldat et les Prunelliers-La Presle.

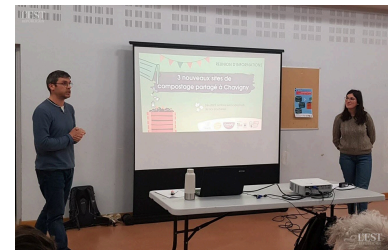
Tri obligatoire à partir du 1^{er} jan-

vier 2024

Après des échanges avec le maire, Hervé Tillard, l'adjoint en charge de l'environnement, René Denilles, l'équipe de référents bénévoles chavignéens et les chargés de mission de la CCMM, les habitants ont validé l'emplacement des trois sites de compostage partagé : au niveau de la placette aux Saules, au niveau de l'intersection de la rue du Haldat-rue des Bas-Fourneaux-chemin de la mine et au niveau de l'espace enherbé entre les Prunelliers et La Presle.

Rappel : à compter du 1^{er} janvier 2024, tous les particuliers seront te-

nus de trier leurs déchets alimentaires dans une poubelle dédiée ou dans un point d'apport volontaire. Ceux-ci seront valorisés en solution de compostage. Les collectivités territoriales ont en charge la mise en œuvre de cette mesure. ■



Thomas Dethorey et Claire Malary (CCMM).





La valorisation des déchets

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost, les déchets alimentaires constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Une grande partie des déchets de cuisine et de jardin peuvent être mis dans le composteur et ainsi réduire de 30 % ses ordures ménagères.

L'enjeu n'est pas qu'environnemental, il est également économique : une tonne incinérée coûte 325 €. ■



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-NEUVES-MAISONS

Mars bleu se jette à l'eau de l'AQUA'MM

Rendez-vous samedi 25 mars entre 13 h 30 et 17 h 30 au centre aquatique AQUA'MM pour participer à la promotion du dépistage du cancer colorectal, dans le cadre de l'opération Mars bleu. Un stand de la Ligue contre le cancer vous y accueillera et une urne sera à disposition.

L'AQUA'MM, la Ligue contre le cancer 54 et l'association sportive de natation SN2M (Société nautique Moselle et Madon, forte de ses 134 adhérents) s'unissent pour promouvoir la prévention contre le cancer colorectal dans le cadre de la campagne Mars bleu.

« Mars bleu se jette à l'eau », c'est aller à la piscine de Neuves-Maisons **samedi 25 mars** entre 13 h 30 et 17 h 30, et se lancer soit dans un parcours ludique (structure gonflable) ou nager dans des lignes dédiées, sous la surveillance de maîtres nageurs.

Un stand de la Ligue vous y accueillera, avec gâteaux et goodies écologiques. Une urne sera à disposition à l'accueil pour faire un don à la Ligue

qui informe que le troisième cancer le plus fréquent est le cancer colorectal qui touche 43 300 personnes (20 100 femmes et 23 200 hommes) et est la cause de 17 100 décès chaque année. C'est aussi le deuxième cancer chez la femme.

Grâce à un dépistage simple et efficace à réaliser chez soi tous les deux ans entre 50 et 74 ans, ce cancer peut être détecté à un stade débutant. Dans ce cas, il sera guéri 9 fois sur 10. Aujourd'hui, obtenir ce test n'a jamais été aussi facile : site de commande en ligne monkit.depistage-colorectal.fr, médecin ou encore pharmacien participant.

L'Institut national du cancer appelle les personnes concernées à réaliser ce test de dépistage qui peut leur sau-

ver la vie.

La direction de l'AQUA'MM et le club de natation SN2M se sont volontiers associés à la Ligue contre le cancer pour promouvoir cette action de prévention. ■



La direction de l'AQUA'MM et le club de natation SN2M se sont associés à la Ligue contre le cancer pour cette importante action de prévention.





Les défis financiers de la communauté de communes

Le 16 mars dernier, à la maison du Temps Libre de Richardménil, les membres de la Communauté de communes de Moselle et Madon ont tenu leur débat annuel sur l'orientation budgétaire. Mené par Richard Renaudin, vice-président chargé des finances, le débat était l'occasion pour les élus locaux de discuter des priorités financières pour l'année à venir et de déterminer les dépenses qui seront engagées.

Les défis financiers

Après un résumé du contexte national et international, les élus ont examiné les comptes de l'année précédente et ont discuté des défis financiers auxquels la communauté de communes sera confrontée.

La crise sanitaire, l'inflation ont été des sujets de préoccupation majeurs,

car elle a entraîné une augmentation des dépenses dans plusieurs domaines.

Cependant, malgré ces défis, Richard Renaudin s'est voulu optimiste et Filipe Pinho, président de la Communauté de communes de Moselle et Madon a exprimé sa détermination à poursuivre le développement de la communauté de communes et à répondre aux besoins de ses résidents.

Détermination des priorités

Des priorités ont été identifiées, notamment la poursuite du développement des infrastructures, d'intensifier la lutte contre le mal logement ou l'investissement dans des projets visant à améliorer la qualité de vie des résidents comme le projet de la création de la maison de la prévention et de la santé.

Des ressources alternatives nécessaires

Les élus ont également discuté de la nécessité de maintenir une gestion financière rigoureuse en examinant les dépenses de manière à optimiser l'utilisation des ressources et en cherchant des sources de financement alternatives avec notamment un projet d'installation d'une centrale de production hydroélectrique.

Le débat d'orientation budgétaire de la Communauté de communes a été un moment important pour les élus locaux, leur permettant de se définir sur les priorités financières pour l'année à venir et de travailler ensemble pour trouver des solutions créatives et durables aux défis financiers auxquels ils sont confrontés. ■



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – MOSELLE ET MADON

Ce samedi, une bourse aux vélos au service de l'environnement

Ce samedi, la communauté de communes de Moselle et Madon concrétise une nouvelle initiative visant à encourager les citoyens à adopter un mode de vie plus écologique et plus sain : une bourse aux vélos, qui se déroulera la salle des fêtes de Maron.

Cette bourse, portée par l'association Familles rurales de la commune de Maron, aura lieu ce samedi 25 mars dans la salle des fêtes de Maron (ancienne gare) et permettra aux habitants de vendre ou d'acheter tous types de vélos d'occasion que ce soit des modèles pour enfants, adultes, électriques ou tandem.

Cette initiative, dont l'objectif est de faciliter l'accès aux vélos pour tous les citoyens en leur offrant une alternative économique et écologique à la voiture, s'inscrit dans une volonté plus globale de la CCMM de promouvoir les modes de transport doux et de réduire la pollution atmosphé-

rique. La bourse aux vélos permettra également de sensibiliser les citoyens à l'importance de la réutilisation et du recyclage des objets en encourageant l'achat de vélos d'occasion.

Cette initiative est également une opportunité pour les riverains de se réapproprier l'espace public, de redécouvrir leur territoire à vélo d'autant plus que Moselle et Madon poursuit l'aménagement des pistes cyclables afin de relier les 19 communes de la communauté de communes.

Ce samedi, la bourse sera ouverte pour déposer son vélo entre 9 h et 12 h 30. Elle ouvrira ensuite au public

à partir de 12 h et jusqu'à 17 h. Afin de faciliter les transactions, tous les paiements devront se faire en espèces. ■



Dominique Goepfer, vice-présidente de la CCMM transition énergétique, Bernadette Labriet-Pire, présidente de Familles rurales de Maron et Sandrine Lambert, vice-présidente de la CCMM mobilités actives.



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – MOSELLE ET MADON

La Filoche organise un « apéro bénévoles »

Les personnes qui souhaitent prendre une part active dans la vie de la Filoche sont invitées à un apéro de mardi 28 mars à partir de 19 h à la Filoche, place des Tricoteries à Chaligny, sans réservation.

À la Filoche et dans ses antennes, réparties sur le territoire de Moselle et Madon, les bénévoles ont une importance capitale. « Ils font partie de l'équipe, ils prêtent main-forte aux professionnels qui peuvent ainsi se consacrer pleinement à d'autres tâches, ils nous aident dans notre quotidien » explique la directrice Camille Soulier. « Ce sont eux aussi qui tiennent les antennes. De leur côté, ils s'ouvrent à d'autres univers et créent des liens. » Mais leur nombre est en diminution.

Découvrir les différentes missions

C'est pourquoi Camille Soulier et Thomas Zix, chargé de communication, ont imaginé un « apéro bénévoles » ce mardi 28 mars, à partir de 19 h : ils vont accueillir et informer les personnes intéressées autour

d'un pot convivial, leur faire découvrir le bénévolat, les différents espaces et les missions proposées. Ces dernières concernent essentiellement la ludothèque, l'espace multimédia, l'action culturelle et les antennes.

À la ludothèque, il peut s'agir par exemple de participer à l'animation de soirées jeux, d'en expliquer les règles ou d'aider à l'installation de jeux sur les places des villages.

Dans le domaine de l'action culturelle, il y aura entre autres à installer des expos, à encadrer des illustrations, à accueillir les artistes, voire à cuisiner pour eux !

Bénévole à 15 ans

À l'atelier multimédia, Gabin Golem-

biowski, bénévole de 15 ans, témoigne : « Je m'occupe de l'impression 3D, je fais cours avec Joël, j'effectue les mises à jour sur les ordi, je peux aussi mettre les consoles en route, conseiller des jeux, faire tester la VR (réalité virtuelle). La plupart des gens me font confiance, et c'est ce qui me fait plaisir. » ■



Camille Soulier et Thomas Zix (au 2^e plan) admirent le savoir-faire de Gabin, 15 ans (à droite) bénévole à l'espace multimédia.



COMMUNES MOSELLE ET MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

Anne Rozaire première adjointe

Suite au décès de Dominique Ravey, il était nécessaire de procéder à son remplacement pour assurer le bon fonctionnement des services et après avoir délibéré et voté, le conseil municipal a élu à la majorité absolue Anne Rozaire première adjointe.

Marie-Claude Cardot est élue à la majorité en qualité de troisième adjointe en remplacement d'Anne Ro-

zaire.

Renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus au CCAS suite au décès de Dominique Ravey et à la démission d'un membre.

Nouveau bureau : Mmes Cardot, Simonin, Meyer, Greiner, M. Giraud ; membres supplémentaires Stéphanie Hindelang et Dominique Rousseau.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres pour le quartier durable : Marcel Tedesco, Anne Rozaire, Jean-Claude Romary et Marie-Claude Cardot et les suppléants : Frédérique Simonin, Gérard Gorgel et Sébastien Fresse.

Remise gracieuse de 40 euros sur la location de la salle à une administrée (problème de chauffage). ■



Un nouvel avenir pour l'ancienne gare

L'inauguration devrait avoir lieu en septembre prochain. Après les travaux de réhabilitation, l'ancienne gare abritera l'Institut Européen des Antioxydants. Un emplacement idéal selon le nouveau propriétaire.

Le bâtiment plein de charme, qui abritait jusqu'en 1988 la gare de Neuves-Maisons, a été acquis par le docteur Meziane, Néodomien de 40 ans. L'association « Atelier mémoire ouvrière », qui restait seule à y résider, a été relogée dans l'ex-conciergerie de la salle polyvalente. Cette acquisition doit permettre d'agrandir le laboratoire de recherches, dont le docteur est directeur, l'Institut Européen des Antioxydants (IEA), qui occupe actuellement un rez-de-chaussée rue Victor de Lespinats.

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare ne modifieront pas son aspect extérieur, « pour lui garder son cachet » précise le docteur. L'inauguration devrait avoir lieu en septembre.

Un emplacement idéal

« Ce bâtiment coche toutes les cases » : proximité avec ses partenaires du CHU et de l'ENSAIA, surface, accessibilité par le train, parking et... charme ! De plus, il offre des possibilités de logement dans son

aile gauche, pour les chercheurs étrangers qui viennent régulièrement travailler avec l'équipe pour plusieurs mois. Le docteur se félicite aussi de la relation de confiance qu'il a développée avec l'équipe municipale, « rassurante, dynamique, force de proposition. » Et, ce qui n'est pas pour déplaire aux élus, il estime que Neuves-Maisons a du potentiel : « Il y a tous les ingrédients. »

Pour Pascal Schneider, les projets du docteur dans la commune et le rayonnement qu'ils promettent renforcent l'orientation de la ville vers l'avenir et sont un message d'attractivité pour les promoteurs et les chefs d'entreprise.

L'Institut Européen des Antioxydants

L'IEA, avec ses 45 salariés, est également présent dans plusieurs villes françaises et en Belgique. Il a des antennes au Brésil, au Japon et aux USA. Sa spécialité : l'analyse, le conseil, l'expertise dans le domaine des antioxydants. Cela touche la cos-

métique, les compléments alimentaires, les médicaments. « Nous démontrons l'efficacité ou pas, l'innocuité ou pas, de molécules antioxydantes. » Les clients de l'Institut sont de grandes firmes, des universités, des labos, notamment américains et chinois. Parallèlement, l'institut fait aussi de la recherche pure et des publications d'articles scientifiques. « Nous avons été la première équipe, avec un labo chinois, à démontrer le stress oxydatif lié au Covid. » Le docteur a l'ambition d'étendre le volet de recherches de l'IEA et de créer de nouveaux emplois. ■



Le docteur Meziane devant l'ancienne gare qu'il vient d'acquérir.





Requalification urbaine et aménagement

Par délibération du 16 juin 2022, le conseil communautaire a adopté un pacte fiscal et financier dont un des objectifs est de redonner des marges aux communes pour mettre en œuvre un projet de territoire à travers un fonds de soutien aux investissements communaux.

Le fonds a vocation à soutenir les opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communal qui concourt de manière générale à l'effort d'équipement et de service à la population. Requalification urbaine et aménagement de bourgs sont éli-

gibles à ce fonds. La part par commune est définie selon le nombre d'habitants. Pour Maron, il se monte à 30 000 €. Voté à l'unanimité.

- Demande de subventions à la région pour la requalification de la place. Voté à l'unanimité.

- Demande de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport pour le city stade.

- Le gouvernement a annoncé un plan d'aide à l'installation de commerces dans les villages qui en sont

dépourvus, permettant d'accompagner un projet jusqu'à 80 000 € pour un commerce physique. Dans le détail, l'acquisition d'un local pourra être pris en charge à hauteur de 50 % dans une limite de 50 000 €, l'acquisition de matériel professionnel pourra être pris en charge à hauteur de 20 000 € si le projet présente un intérêt particulier. Voté à l'unanimité.

Les élections municipales partielles se dérouleront les 19 et 26 mars. ■



Chaligny. La commune condamnée à 5.000 € avec sursis pour « destruction d'habitats naturels »

La mairie de Chaligny a ouvert le bal des audiences dédiées à l'environnement.

La mairie de Chaligny a ouvert le bal des audiences dédiées à l'environnement. Le 25 novembre dernier, elle s'est retrouvée à la barre pour « destruction non autorisée d'œufs ou de nids d'espèces protégées » et « destruction d'habitats naturels ».

En juillet 2021, la municipalité avait fait abattre des arbres sur la zone de loisirs des étangs. En mauvais état, ils menaçaient la sécurité des joggeurs, des pêcheurs, des promeneurs, explique le maire André Bagard. Il y avait d'autant d'urgence que la fête nationale et ses traditionnels feux d'artifice tirés précisément sur le site approchaient.

A lire aussi [Pollutions, déchets, espèces protégées : vers la fin de l'impunité des infractions à l'environnement](#)

Des nids d'espèces protégées

Problème, les inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité, intervenus en flagrance, relevaient en cette période de reproduction la présence au sol de trois nids d'espèces protégées, l'un de geai des chênes, l'autre d'un roitelet.

Au terme d'une enquête, la commune était poursuivie ainsi que la société chargée du bûcheronnage.

« Le maire connaît ses obligations notamment en termes de sécurité et de salubrité. Il a pris là une décision pour protéger la population », argumente l'avocate de Chaligny, Me Christine Tadic. « Si par malheur, un accident était survenu, le parquet n'aurait pas manqué de le poursuivre pour homicide par imprudence »

La commune et la société condamnées

« Plusieurs moyens pouvaient être employés pour retarder la coupe des arbres morts ou de leurs branches dangereuses. Pour preuve, un arrêté municipal, en date du 31 mai 2021, réglementait la circulation et le stationnement sur la zone », rétorque la substitut Natacha Collot. Avant de rappeler que la LPO (Ligue de protection des oiseaux), un technicien de l'ONF (Office national des forêts) et un inspecteur de l'environnement avaient informé en amont la commune de la nécessité de reporter ces travaux qui coïncidaient avec la période de reproduction.

Le maire André Bagard plaide sa bonne foi et de mauvaises circonstances. « On ne voulait pas porter préjudice à la nidification. Une première société chargée du travail nous a baladés pendant 6 mois. On a fini par en appeler une autre.

Et on a priorisé ce qui nous semblait l'urgence. En tout cas, on a retenu la leçon. On ne doit pas abattre ni élaguer pendant la période de reproduction des oiseaux protégés ».

La commune ainsi que la société ont été condamnées à 5.000 € chacune avec sursis.



par V.r.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – NEUVES-MAISONS

Budget primitif et compte de gestion au conseil municipal

Cette année fut difficile au niveau des comptes pour les municipalités. Néanmoins, dans la commune, l'investissement nécessaire a été maintenu sans empiéter sur le fonctionnement.

Devant un groupe d'opposition quasi absent, la partie de gestion la plus importante de l'année avec la présentation du budget primitif a été votée lors du conseil municipal. L'approbation du compte de gestion fait apparaître un déficit de 56 101 euros qui est dû aux subventions non encore versées liées à l'investissement.

Budget primitif

Le budget primitif se fera en investissement de 4 665 572 euros et en

fonctionnement de 8 809 488 euros. À noter que les élus ont mis en place un contrôle budgétaire mensuel qui aura lieu avec eux et les chefs de service afin de suivre les dépenses au mieux possible. La dette par habitant n'a quasiment pas bougé depuis 2021, tournant autour de 1 000 euros. Un report de provision de plus de 150 000 euros pour l'année 2023, sur lequel personne n'aurait parié, est également à noter.

Subventions

Les autres points du conseil concernaient une demande de subvention pour l'acquisition de panneaux électroniques d'information en lien avec une appli mobile pour 46 245 euros, une subvention pour l'achat de deux

gilets pare-balles pour équiper un nouvel agent et remplacer un modèle périmé et la mutualisation d'emplois avec la CCMM.

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

Taux des taxes

Consciente de la situation actuelle, la municipalité n'a augmenté aucune taxe. Malheureusement et sans concertation avec les collectivités, le gouvernement a décidé une augmentation administrative fiscale de 7,1 % sur le socle foncier, une augmentation qui se fera sur les impôts à venir. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – BAINVILLE-SUR-MADON

Les élus votent l'implantation d'une antenne GSM

Le conseil municipal s'est réuni lundi 13 mars pour voter les délibérations suivantes :

■ Le conseil valide les travaux d'**entretien sylvicole de la forêt communale**. Il a été décidé de réaliser qu'une partie des travaux proposés par l'ONF, pour un montant de 1 160 €. Montant initial de l'ONF, 8 360 €.

■ Le conseil valide le nouveau bail pour l'implantation d'**une antenne GSM** pour une période de 12 ans pour un montant de 5 000 € par an.

■ Le conseil valide la convention d'occupation précaire du domaine public routier pour la pose de deux panneaux de signalisation pour indiquer **le fort Pélissier**, pour une redevance annuelle de 80 €. ■ Le conseil valide les demandes de subvention pour l'installation de la **vidéosurveillance** composée de 10 caméras pour un montant de 7,90 € TTC. Un ajout de deux caméras au groupe scolaire se fera par la suite.

■ Le conseil valide la mise à jour des redevances d'occupation du domaine public ainsi que la demande de participation au t **ransport d'un**

voyage scolaire pour les classes de CP, CE1 et CE2 au château de Lunéville pour un montant de 240 €.

■ Avec un effectif de 117 élèves, et 60 élèves à la cantine et garderie, pour être dans les règles avec la CAF, **un poste d'agent d'animation** à 32 heures doit être créé et est à pourvoir par un fonctionnaire. ■ Pour renforcer ponctuellement l'**équipe du secrétariat**, une convention sera passée avec le centre de gestion pour la mise à disposition de mission d'intérim. ■



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-NEUVES-MAISONS

Des vélos électriques pour relier les sites de la mairie

La mairie vient de faire l'acquisition de huit vélos électriques, dans le cadre d'un marché groupé avec la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM). C'était une demande des salariés de la ville, qui peuvent ainsi se déplacer rapidement d'un site municipal à l'autre sans utiliser de voiture, sans consommer de carburant, sans polluer et... sans se fatiguer. Deux vélos ont été affectés au service technique, trois à la salle polyvalente, un à la résidence Clerbout, un à l'hôtel de ville et un à la maison de la vie associative. D'utilisation simple, ils dis-

posent de cinq paliers d'assistance et de la possibilité de se mettre en roue libre si on tombe en panne de batterie. Grâce au regroupement avec la CCMM, une baisse de près de 50 % du prix a été possible, soit un coût résiduel de 1 600 euros par vélo.

Tout blancs, ornés du joli logo de Neuves-Maisons relooké par Carole et Anthony du service communication, ils vont sillonner les rues de la commune chevauchés par les défenseurs de la cause de la planète. « On a encore d'autres projets de moyens de déplacements doux », annonce Pas-

cal Schneider. « Cela fait partie de nos réflexions financières. » ■



Le maire Pascal Schneider est le premier à enfourcher l'une de ces blanches montures, sous les yeux de l'adjoint Jean-François Bellotti et des responsables des services technique, financier et automobile.

